

**URBANISME****Association Seine-Amont développement**

Versement de la cotisation annuelle de la Ville

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 18 octobre 2001, le Conseil municipal a approuvé la création de l'association Seine-Amont développement, qui regroupe aujourd'hui les communes d'Alfortville, Choisy-le-Roi, Orly, Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine et le département du Val-de-Marne, et désigné les représentants de la Ville pour y siéger.

Le 20 décembre 2001, l'association a été officiellement créée et ses statuts déposés en Préfecture.

L'association Seine-Amont développement a élaboré un projet visant à préciser les grands axes de développement et d'aménagement du territoire pour les années à venir. Le projet de territoire permet d'abord de partager une vision commune de l'avenir. Il sert ensuite à renforcer la coopération intercommunale et, donc, l'efficacité de l'action publique sur des sujets considérés comme prioritaires. La définition de ces politiques communes passe par le partage d'un projet de territoire ancré dans le moyen – long terme.

La Seine-Amont est l'un des dix territoires prioritaires définis à l'article 20 du contrat de plan Etat/Région 2000 - 2006. Ces territoires nécessitent un effort de solidarité et une intervention publique qui permettent un redéveloppement du tissu économique, une amélioration du cadre de vie et un meilleur accès aux services publics. C'est dans ce cadre que l'État et la région Ile-de-France ont décidé de soutenir l'association Seine-Amont développement dans la mise en œuvre de son programme d'études en vue de l'élaboration d'un projet de territoire partagé.

Le projet de territoire s'appuie sur toute une série de travaux :

- formalisation du projet de territoire, étude conduite par l'équipe Chemetov - Orgeco ;
- requalification des zones d'activités en Seine-Amont et mutualisation des politiques publiques en matière de développement économique et d'emploi ;
- transport en commun entre la Bibliothèque Nationale de France à Paris et les Ardoines à Vitry-sur-Seine ;
- différentes études commandées par l'association (diagnostic territorial, franchissements de Seine et des voies ferrées, programmation d'une ligne de transport en commun en site propre, développement économique, inventaire foncier des terrains et espaces mutables, aménagement des berges et de la vallée de la Seine).

Par délibération en date du 20 janvier 2005, le Conseil municipal a approuvé une synthèse de ces études, réalisée par ACTER Conseil, présentant le diagnostic territorial, les enjeux stratégiques et les axes du projet de territoire.

Le programme d'études 2005 - 2006 de l'association Seine-Amont développement a permis de finaliser ce projet de territoire partagé. Celui-ci sert de base de discussion avec l'Etat, dans le cadre de la définition du projet d'opération d'intérêt national (OIN) sur Seine-Amont.

En 2007, le programme de travail a permis d'effectuer une synthèse des études réalisées, à poursuivre celle relative au transport en commun en site propre (TCSP) Vallée de la Seine, ainsi que les études économiques, à participer à l'élaboration de documents d'orientations supra-communales et à monter un dossier de demande de subvention auprès de l'Europe.

En 2008, le programme de travail a permis de poursuivre les réflexions économiques et la recherche de financement au titre du fonds européen de développement régional (FEDER), ainsi que la définition d'une approche cohérente du territoire, en lien avec la démarche mise en place à l'échelle de l'OIN et les travaux de l'EPA (Etablissement Public d'Aménagement) ORSA (Orly/Rungis/Seine-Amont). A ce titre, l'ASAD a participé à l'élaboration du plan stratégique directeur défini à l'échelle de l'OIN et s'est concentrée sur l'élaboration du projet intégré Seine-Amont In'Europe. Son programme d'actions pourra bénéficier d'un financement de 8 millions d'euros FEDER et 1,2 million d'euros du fonds social européen (FSE) pour la période 2007-2013.

En 2009, le programme de travail concernait les missions de prospective territoriale, de réflexion collective en vue de la mise en place de la grande opération d'urbanisme d'Orly-Rungis Seine - Amont, aux côtés de l'EPA et à piloter le dossier FEDER.

En 2010, comme en 2011, l'association a assuré à la fois ses missions de porteur de projet intégré Seine-Amont in'Europe et mis en œuvre un programme de travail diversifié. Il s'agit notamment de la promotion du territoire (support de communication...) et du suivi des études avec le département, en vue de la préparation d'une charte d'objectif pour la réalisation d'un tramway sur la RD 5.

L'assemblée générale de Seine-Amont développement en date du 23 septembre 2011 a décidé de poursuivre la démarche relative au tramway de Paris à Orly, incluant la mise en place d'un plan de communication, l'élaboration d'une charte du paysage et des espaces publics et les modalités de financement des prestations nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Par délibération en date du 17 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé la convention à passer avec l'association Seine-Amont Développement relative au financement de la démarche partenariale Charte d'objectifs pour un tramway de Paris à Orly.

En 2012, l'association a poursuivi la démarche relative au tramway sur la RD 5 en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment le STIF, qui a lancé ses études de réalisation du DOCP<sup>1</sup> en mai 2011, ainsi que celles sur le développement économique.

En 2013, l'association poursuivra les réflexions engagées précédemment, notamment la réalisation d'une charte d'aménagement transport sur la RD5, en vue d'obtenir des financements de la Région et les démarches liées au développement économique : Projet Urbain Intégré Seine-Amont in'Europe, création d'un cluster eau-milieux-sols Seine-Amont ou la préfiguration d'un centre de ressources.

Dans le cadre du nouveau contexte territorial, la question du devenir de l'association sera également étudiée.

Le 15 janvier 2013, une assemblée générale s'est tenue en vue notamment d'adopter le budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2013 et d'appeler les cotisations des différentes collectivités membres conformément à l'article 7 des statuts de l'association.

La cotisation de la Ville pour 2013 s'élève 76 260 € TTC, égale à celle de 2012. Le budget 2013 permet de réaliser le programme de travail décidé pour 2013.

Je vous propose donc d'autoriser le versement de cette cotisation au profit de l'association Seine-Amont développement.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'association, je vous propose d'autoriser le versement d'une avance sur la cotisation 2014 à hauteur du quart du montant de la cotisation 2013, en janvier 2014.

Les dépenses en résultant ont été prévues au BP 2013 et seront donc imputées au budget communal.

P.J. : procès-verbal de l'assemblée générale.

---

<sup>1</sup> Document d'Objectifs et de Caractéristiques Principales qui constitue en quelque sorte en une étude préalable qui définit les enjeux et les objectifs du projet et en valide l'opportunité et la faisabilité technique

## **URBANISME**

### **Association Seine-Amont développement**

Versement de la cotisation annuelle de la Ville

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 18 octobre 2001 approuvant les statuts de l'association Seine-Amont développement et décidant d'y faire adhérer la Commune,

vu les statuts de l'association déposés en Préfecture le 20 décembre 2001 notamment l'article 7,

considérant que l'association concernée participe au développement des actions d'intérêt local,

considérant qu'il y a lieu de répondre à l'appel à cotisation pour 2013 en accordant à l'Association Seine-Amont développement une cotisation de 76 260 € TTC,

considérant que le fonctionnement de l'association peut être facilité par le versement d'une avance sur la cotisation 2014, en janvier 2014, correspondant au quart de la somme totale réglée en 2013,

vu le procès-verbal de l'assemblée générale de l'association en date du 15 janvier 2013 relative notamment au programme de travail et au budget pour l'année 2013,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

(par 33 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention  
et 6 conseillers ne prennent pas part au vote)

**ARTICLE 1 :** AUTORISE le versement à l'association Seine-Amont développement de la cotisation statutaire de la Ville pour l'année 2013, soit 76 260 €.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le versement d'une avance sur la cotisation 2014 à hauteur du quart du montant de la cotisation 2013, en janvier 2014.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 MARS 2013